



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**Objet : Préavis No 5/17
INTENTION DE LA MUNICIPALITE SUR LE REAMENAGEMENT DU
CENTRE- VILLE**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission nommée pour rapporter cet objet s'est réunie le mardi 21 février 2016 à 18h30 à l'hôtel de Ville à la Salle de Mazan.

Elle était composée de Madame Anita Ehrler, Messieurs, Baris Bostan, Willy Blaser, Michel Bula remplaçant de Lionel Combremont et Madame Dominique Barbey-Mayor.

La commission remercie, Madame Michèle Pidoux-Jorand municipale, M. Alain Mathys responsable du bureau technique pour toutes les explications précises et détaillées données durant cette séance.

Ce préavis ressort de plusieurs interventions au Conseil Communal sur l'aménagement du centre-ville, notamment :

- Le postulat Michèle Pidoux et consorts du 18 juin 2013 portant sur l'accessibilité de la ville de Moudon aux personnes en situation de handicap.
- Le postulat Felix Stürner et consorts du 1^{er} octobre 2013 portant sur la sécurité piétonne aux abords de l'EPSME.
- La motion Willy Blaser et consorts du 18 mars 2014 portant sur un réaménagement convivial et dynamique du centre-ville et une nouvelle vision de la circulation.

1. Préambule

Suite à l'acceptation du préavis 58/14 lors du conseil communal du 24 mars 2015 découlant de la motion Blaser et consort, la Municipalité a dans un premier temps mandaté le bureau Olivier de Perrot Architectures pour une étude globale de l'aménagement du centre-ville offrant plusieurs variantes et possibilités de réalisation. Cette étude a été remise en juin 2016 à la Municipalité.

2. Analyse

Le centre-ville de Moudon est constitué d'un patrimoine riche à mettre en valeur, la mobilité rencontre un certain nombre de difficultés entre la cohabitation piétons et véhicules.

Pour ce projet, la Municipalité a choisi des lignes directrices urbanistiques sur lesquelles devront s'appuyer les projets de réalisation, ceci afin de garder une unité et une cohérence du centre-ville.

La commission a apprécié la décision de la Municipalité de susciter le conseil communal de se prononcer sur l'évolution du projet étape par étape, sur la base de nouveaux préavis, comprenant des montants consolidés à partir de soumissions rentrées. Cela explique la dénomination inhabituelle de « préavis d'intention ».

3. Découpage spatial et temporel

En effet, il n'est pas possible d'effectuer des transformations simultanées dans l'entier du centre-ville, ne serait-ce que pour des questions de circulation, d'accessibilité aux commerces, ainsi que de budget. Dès lors, le découpage est proposé en 3 secteurs :

Secteur 1

Depuis le carrefour St-Michel jusqu'à l'hôtel de ville. Ce tronçon rectiligne devant les écoles devrait être traité en premier. Les travaux comprendront une réorganisation des places de parc, des arrêts de bus et de dépose-minute pour les écoles.

Secteur 2

Un secteur comprenant la ruelle de la Tour d'enfer, rue du Poyet, au-devant de la caserne Communale, le parvis de St-Etienne, la Place du Marché et la rue du Temple, l'Hôtel de ville jusqu'à la Grenette.

Secteur 3

Réfection totale du Pont St-Eloi
(Une réserve de priorité sera émise pour le Pont St-Eloi vu sa détérioration)

Chaque préavis devra suivre la procédure suivante :

1. Elaboration du projet municipal en concertation avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
2. Approbation de l'avant-projet par la DGMR
3. Etablissement du projet final avec soumissions rentrées.
4. Mise à l'enquête du projet
5. Présentation du préavis au Conseil communal avec demande de crédit et levée des oppositions si nécessaires
6. Levées d'opposition formelles par la DGMR, Services des routes
7. Adoption du projet par le Service des routes ou de la Commune de Moudon, publication dans la FAO
8. Adoption définitive
9. Phase du chantier

Ces aménagements ne pourront être réalisés qu'en collaboration avec un mandataire, ainsi qu'avec la DGMR, qui est l'autorité compétente en matière de circulation.

4. Planning

La Municipalité souhaite dans un premier temps réaliser le secteur 1, courant 2018, puis l'aménagement du secteur 2 en 2020. Concernant la réfection du Pont St-Eloi, selon l'étude

qui sera menée, il se peut qu'elle soit prioritaire, ne serait-ce que pour permettre l'accès au chantier du centre-ville.

5. Financement

Le financement de ces travaux est prévu au plan des investissements, à savoir :

Secteur 1 : 1,3mios, répartis entre 2017 et 2018

Secteur 2 : 1,7mios, répartis entre 2018, 2019 et 2020

Secteur 3 : 0,5mios, à prévoir selon les priorités définies par les spécialistes

Ces chiffres correspondent à des investissements estimés à 3,5mios pour l'ensemble du projet, auxquels il faut ajouter les éléments d'éclairage dont le financement sera réglé à chaque étape par un préavis.

Conclusions :

La commission émet un souhait à la Municipalité :

Lors de travaux définis selon chaque secteur il serait judicieux de prévoir également l'éclairage en même temps.

La commission est convaincue qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'aménagement dans le centre-ville englobant également les problèmes de circulation et sécurité aux abords des écoles.

A l'unanimité des membres présents, la commission invite le Conseil à accepter le préavis 5/17 « Intention de la Municipalité sur le réaménagement du centre-ville.

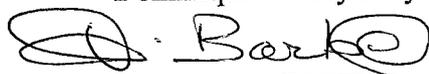
LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité No 5/17 ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. Confirme les choix de la Municipalité sur les lignes directrices urbanistiques et l'aménagement, sur le découpage des secteurs et la priorisation des travaux envisagés.
2. Prend acte que ce préavis d'intention sera suivi de préavis de réalisation avec demande de crédit et charge la Municipalité de les présenter au Conseil communal.

Moudon, le 21 février 2017

Au nom de la commission
La rapportrice
Dominique Barbey-Mayor



3

Objet :

Préavis No 5/17
INTENTION DE LA MUNICIPALITE SUR LE REAMENAGEMENT DU CENTRE- VILLE